



CLASSEMENT DES PRODUITS ET PRÉCAUTIONS À PRENDRE

BIEN CONNAÎTRE LE CLASSEMENT DES PRODUITS

Tout produit phyto fait l'objet d'un classement toxicologique et écotoxicologique, inscrit sur l'étiquette du produit et sur sa Fiche de Données de Sécurité (FDS).

Ce classement, déterminé lors de l'Autorisation de Mise sur le Marché, est illustré par des symboles et des mentions de danger «H» et des phrases de prudence «P».

PRENDRE LES PRÉCAUTIONS ADAPTÉES AUX PRODUITS UTILISÉS

Les mentions de prudence sont à respecter scrupuleusement car elles permettent de limiter les risques sanitaires ou environnementaux liés à ces produits dangereux.

Ces mentions (par exemple : «P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements») sont indiquées sur l'étiquette de chaque produit phyto, en face des symboles de danger.